

### Politique du stationnement payant en dehors de la Boucle - Deuxième phase

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Cette deuxième phase de la politique municipale du stationnement payant concerne le stationnement sur voirie en dehors de la Boucle.

Il s'agit essentiellement d'harmoniser ce qui existe à ce jour avec ce qui a été décidé par le Conseil Municipal du 24 juin 1996 pour la Boucle.

Trois propositions sont faites :

- Une légère extension du stationnement payant sur le quartier Battant (24 places situées rue Marulaz entre la rue de Vignier et l'école, classées en zone bleue) ;

- La mise en place d'une zone rouge sur le quartier Battant (80 places réparties rue d'Arènes, rue de la Madeleine, rue de l'Ecole, et quai de Strasbourg partiellement) ;

- L'application du régime de la zone bleue à la totalité des autres places payantes existant actuellement en dehors de la Boucle (sans tarification résidents).

Ainsi, le nombre de places payantes de stationnement sur voirie sera de :

- 633 places en zone rouge

- 1 525 places en zone bleue.

Sur Battant, l'augmentation du nombre de places payantes et la création d'une zone rouge répondent à une demande de l'association « Jacquemard » et ont été présentées au conseil de quartier de Battant.

L'ensemble des dispositions évoquées ci-dessus a reçu un avis favorable de la Commission Voirie-Stationnement, lors de sa réunion du 19 février 1997.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette deuxième phase de la politique de stationnement,

- autoriser M. le Maire à signer l'avenant au marché passé avec la Société SCHLUMBERGER pour la fourniture des horodateurs nécessaires.

**M. REGNIER** : Quelques chiffres pour vous donner des explications sur tout ce qui s'est mis en place et les premiers résultats qu'on peut en tirer. On entend des critiques par-ci, par-là, on se fait traiter d'ayatollah ou de je ne sais quoi, ... Ce que je voudrais dire, c'est que ce que nous avons mis en place, après une étude, je le rappelle qui a eu lieu maintenant il y a un peu plus de trois ans, fonctionne. Cela ne fait que quelques mois que tout est en place et il faut toujours un temps d'adaptation. Certains commerçants nous ont dit que cela fonctionnait bien, que leur clientèle était satisfaite, surtout par le système de carte pour le quart d'heure gratuit qui est assez apprécié. La preuve, c'est que les commerçants de Battant sont venus en forte délégation pour nous demander une extension du système appliqué à l'intérieur de la Boucle sur le quartier Battant. On a travaillé ensemble pour trouver une délimitation, quelque chose qui soit raisonnable et c'est ce qu'on vous propose ce soir.

En ce qui concerne le dispositif appliqué à la Boucle, les chiffres que j'ai démontrent que le taux de rotation sur la zone rouge est de 50 % supérieur à ce qui existait auparavant. Le comptage est plus difficile en zone bleue car il y a des possibilités de stationnement pour résidents mais on l'estime à ce jour à 20 %.

Je vous rappelle aussi chers collègues, qu'on a étendu le stationnement de parc, c'est-à-dire qu'on a remis Cusenier et Saint-Paul en parcs fermés. J'ai les chiffres pour l'ensemble des parkings. Aux Remparts Dérasés il y a toujours à peu près 150 places de libres (150 aux heures de pointe, 300 en heures creuses). Le parking Cusenier tourne à peu près à deux tiers et le parking Saint-Paul à un petit quart. Ce sont des parkings proches de zones de chalandise et je rappelle que si on y établit un stationnement payant, c'est dans le but d'en éloigner les pendulaires (les personnes stationnant là durant leur temps de travail) et donner ainsi un plus au commerce de Besançon. C'est notre démarche.

Donc aujourd'hui quand j'entends des critiques ou certains nous suggérer de construire des parkings, je leur réponds : «remplissons déjà ceux que nous avons le long de la rocade car la démonstration est claire : quand on se gare à Saint-Paul pour aller faire ses courses on est à 100 mètres des rues piétonnes ! Et je me pose la question : construire un parking souterrain à plus de 100 000 F la place, est-ce bien nécessaire à l'heure actuelle ? On a mis un outil en place, attendons que cela se remplisse. Travaillons avec les commerçants pour que tout le monde ait bien dans la tête où on peut stationner pour venir faire ses courses à Besançon, après on verra.

L'extension, dans le secteur du Marché, est prévue au parking des Remparts Dérasés. Elle se fera dans le cadre de l'opération place du Marché. Aujourd'hui, le parking des Remparts Dérasés peut supporter encore un nombre de clients important. Si on reprend sur les trois années que j'ai ici, il y a toujours 150 places libres même au plus haut taux d'occupation.

Donc je crois, chers collègues, que les décisions que nous avons prises sont bonnes. S'il faut réadapter Saint-Paul, on le fera ; on n'y a autorisé les abonnements que pour les personnes résidant dans la zone rouge. Si le taux d'occupation n'atteint pas la vitesse de croisière qu'on s'est fixée, on pourra remodifier et peut-être donner des autorisations d'abonnements à l'ensemble des résidents de la Boucle, c'est une des possibilités. Mais on se donne un temps d'adaptation pour suivre l'évolution.

**M. BONNET :** Je n'ai toujours pas compris comment on pouvait inciter des Bisontins et d'autres à consommer dans la Boucle en restant le moins longtemps possible au centre-ville, c'est quelque chose qui me laisse perplexe.

**M. REGNIER :** Vous ne comprenez pas grand chose.

**M. BONNET :** Oui, apparemment je ne comprends pas grand chose ou on ne comprend pas les mêmes choses.

**M. LE MAIRE :** Ou alors vous comprenez différemment !

**M. BONNET :** Je voulais dire que notre groupe, dans le prolongement de son abstention sur la politique de stationnement lors du débat précédent, s'abstient à nouveau aujourd'hui.

**M. DUVERGET :** Monsieur le Maire, j'ai retenu la petite phrase de M. l'Adjoint REGNIER : le petit quart en ce qui concerne Saint-Paul, c'est moins d'un quart ?

**M. REGNIER :** A peu près une centaine.

**M. DUVERGET :** Je ne suis pas hostile du tout à ce qu'on aille dans la direction que vous proposez aujourd'hui. Par contre, il me semble qu'en ce qui concerne Saint-Paul, il faut vite revoir les choses car vous dites : globalement, toutes les places de parkings payants de la Boucle ne sont pas occupées. Il y a plusieurs choses, il y a les résidents déjà pour lesquels il faut des tarifs véritablement attractifs et là on peut le faire et développer le parking de résidence à temps plein.

Deuxième élément, il y a l'activité du centre-ville. On peut s'interroger : quelle est la cause et quel est l'effet ? La cause de la désaffectation de certains parkings n'est-elle pas liée à une activité du centre-ville qui est en train de s'étioler progressivement ? Je crois qu'il faut se poser réellement cette question- là, la cause et l'effet. Et donc sur ce dossier, je m'abstiendrai dans la mesure où pour l'instant le parking Saint-Paul me paraît une erreur dans sa gestion actuelle.

**M. REGNIER :** Je ne pense pas que c'est une erreur mais vous êtes libre de le penser. C'est vrai qu'il y a eu après l'ouverture du parking de la Mairie, les chiffres le démontrent, une période d'adaptation. C'est vrai aussi qu'on a voulu globalement sur la ville une politique de tarifs bas, c'est-à-dire de la rotation d'un côté avec un taux un peu plus cher mais avec une possibilité de carte qui est très utile et appréciée, renseignez-vous auprès des commerçants, ceux qui l'ont compris car je pense qu'il y en a qui n'ont toujours pas compris. C'est vrai également qu'aujourd'hui quelqu'un a peut-être meilleur temps d'aller à Cusenier que d'aller au parking des Remparts Dérasés où nous sommes liés par concession jusqu'en 2002. Il y a une différence, l'un est gratuit le midi, l'autre pas. Les gens savent où aller et ils s'adaptent. Le parking de la Mairie marche bien parce qu'il n'est pas trop cher, qu'il est proche du centre, il est pratique, clair.

Il faut voir globalement les possibilités de stationnement. Je pense que pour Saint-Paul, la catastrophe pour nous aurait été qu'aujourd'hui il soit complet car là on nous aurait dit : vous mettez deux parkings payants, ils sont complets, donc il faut vite en construire un suivant. Aujourd'hui vous nous proposez de construire des parkings, tout au moins certains membres de l'opposition, par exemple à la Charlotte où aujourd'hui en surface le tarif est fixé à 5 F de l'heure et gratuit le midi. Or ce parking ne tourne pas à 100 %. Pourquoi irait-on investir 100 000 F par place de stationnement dans un nouveau parking qui sera évidemment payant et sans doute plus cher car il faudra rembourser l'investissement réalisé.

C'est la même chose pour Saint-Paul qui a démarré au mois de février. On suit semaine par semaine la montée en charge, peut-être qu'il faudra qu'on l'adapte comme je vous l'ai dit tout à l'heure en l'ouvrant plus aux résidents. On a des demandes, j'ai commencé à en débloquer quelques-unes, peut-être qu'il faut le faire savoir. Il ne faut jamais se précipiter pour prendre ce genre de décisions. Il y aura de bonnes décisions à prendre, on les prendra après les vacances.

**M. LE MAIRE :** La cause de tout cela est je crois la suivante : c'était des parkings gratuits. Qui s'installait dans ces parkings gratuits ? Les pendulaires. Or nous avons voulu rendre ces parkings payants pour libérer des places de stationnement afin qu'à 10 minutes du centre-ville on ait un peu plus de 3 000 places payantes. Il y en a autant de gratuites, même un peu plus mais il faut que les Bisontins s'adaptent.

Alors on nous propose par exemple un parking dans le vallon de la Mouillère ; c'est mauvais parce que du vallon de la Mouillère pour franchir ensuite le pont et aller au centre-ville, on sera encore plus loin que de Saint-Paul pour aller au centre-ville. En fait, notre politique est la suivante : on crée des places de parkings payants, on facilite le turn-over pour les places du centre en secteur rouge par un coût effectivement plus important et je crois qu'au fil des mois et

des années, les Bisontins s'adapteront. Comme le disait Bernard REGNIER tout à l'heure, le parking de la Mairie n'a pas été plein du jour au lendemain. Il a fallu deux à trois ans pour arriver à le remplir et je crois que c'est la politique que nous avons suivie en matière de stationnement.

Dire qu'il n'y a pas suffisamment de places de stationnement, non. Il y a à moins de 10 minutes de la place du 8 Septembre, 3 700 places payantes et 3 270 places gratuites, cela fait déjà 7 000 places de parking, c'est plus que dans beaucoup de villes.

**M. RENOUD-GRAPPIN :** Monsieur le Maire, à juste titre vous disiez qu'il fallait peut-être attendre un certain laps de temps pour voir les Bisontins s'habituer au stationnement payant dans tous ces parkings qui sont dans la périphérie Nord de Besançon. Mais dans ce cas-là il faut nous expliquer pourquoi le parking de la Mairie est toujours plein et pourquoi ces parkings, eux, n'arrivent pas à un taux de remplissage suffisamment important.

**M. LE MAIRE :** Parce qu'il faut du temps !

**M. RENOUD-GRAPPIN :** Je pense en effet que c'est justement ce problème d'habitude. Monsieur REGNIER, en matière de commerce, vous pouvez très bien avoir un commerce qui fonctionne très bien et 10 mètres plus loin un autre qui ne fonctionne pas du tout et peut-être que ces parkings qui sont dans la proche périphérie de Besançon le long du Doubs ne conviennent pas tout à fait aux Bisontins. Ils les veulent peut-être plus au centre de la ville, c'est certainement dans l'esprit de leur demande. Ils n'ont peut-être pas encore pris l'habitude, comme vous le soulignez, et je suis d'accord avec vous là-dessus, de faire ces 10 minutes ou ces 5 minutes à pied, mais peut-être que cela viendra.

Néanmoins, je pense qu'une fois que les Bisontins auront pris cette habitude comme ils ont pris celle de venir au parking de la Mairie qui est toujours plein, il n'y aura alors plus de solution de secours si on ne prévoit pas en effet un parking souterrain sous l'actuelle place du Marché. On nous a rétorqué que c'était trop cher. J'ai demandé le document d'études, il se résume en deux feuilles. Je ne vois pas comment on peut dire que cela coûte trop cher avec deux feuilles de papier, la première avec le titre, le centre avec le plan et la dernière page pour conclure que cela coûte trop cher.

**M. LE MAIRE :** Mais autour de ces deux pages, Monsieur RENOUD-GRAPPIN, il y a des heures de discussion, de concertation, de réflexion de nos propres services, qui ne sont quand même pas ignares en la matière, avec l'aide d'une structure de Lausanne qui s'appelle Transitec et qui est l'une des meilleures structures en Europe pour conseiller les villes et les collectivités dans ce type de réalisation. Alors ne dites pas qu'en deux pages on résume ce qu'on veut faire en matière de stationnement. C'est vrai que dans votre esprit, il fallait stationner place du Marché. Nous ne voulons pas faire de parking place du Marché car vous aurez alors un afflux de voitures qui entreront au centre-ville, ce que nous ne voulons pas. Nous sommes pour des parkings de proximité dont Saint-Paul, les Remparts Dérasés qu'on va développer, le parking de la Mairie, etc. C'est notre politique, ce n'est peut-être pas la vôtre, tant pis.

**M. RENOUD-GRAPPIN :** Je n'ai pas du tout mis en cause les services. Ils font ce qu'on leur demande et ensuite vous, vous prenez la décision politique qui suit.

**M. LE MAIRE :** Mais vous dites, comme certains, qu'à la Ville on ne sait rien faire du tout puisqu'on veut même manger l'oeuf avant qu'il ne soit pondu par la poule. On connaît les réflexions d'un certain nombre de personnes dans cette ville !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 7 abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 13 mai 1997.*